

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située 80, rue d'Ypres à Lyon 4° et appartenant à la SCI.

Cette parcelle, nécessaire à l'élargissement de la rue d'Ypres et représentant une superficie de 275 mètres carrés, est cadastrée sous le numéro 111 de la section AB.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ladite parcelle au prix de 100 000 F, conformément à l'évaluation des services fiscaux, et procéderait à l'arasement du mur existant ainsi qu'à l'aménagement piétonnier pour un montant de 230 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition ainsi que les frais notariés évalués à 6 200 F seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034 et, pour les travaux, ligne de gestion 01250 - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,